

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIVE À LA COMPÉTENCE DU DÉFENSEUR DES DROITS POUR LA PROTECTION
DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 3786)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 10

présenté par
M. Denaja

TITRE

Dans le titre de la proposition de loi organique, après le mot :

« pour »,

insérer les mots :

« l'orientation et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.